

**Note de présentation brève et synthétique du budget
du Service de l'Assainissement de la commune d'AUTRUY SUR JUINE
Année 2020**

Envoyé en préfecture le 15/06/2020
Reçu en préfecture le 15/06/2020
Affiché le **15 JUIN 2020**
ID : 045-214500159-20200611-DEL202041-DE

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet : www.autrui-sur-juine.fr

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. La loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, adoptée par le parlement le 22 Mars 2020, a reporté la date limite d'adoption des budgets locaux au 31.07.2020. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2020 a été voté le 11 Juin 2020 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de mairie aux heures d'ouvertures au public.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du service de l'assainissement.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des ventes d'eau assainie principalement, de l'abonnement au service. Les tarifs n'ont pas été réévalués en 2020 :

Prix de vente de l'eau : 2.20 € H.T.

Abonnement au service : 3 € H.T. par mois

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général (énergie, entretien et réparation des réseaux, maintenance...), les charges du personnel (technique et administratif) de la commune pour le temps passé auprès du service de l'assainissement, et les intérêts des emprunts à payer.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges courantes	53 638 €	Excédent brut reporté	71 332 €
Charges de personnel	13 000 €	Vente de l'eau assainie	50 000 €
Charges financières	19 534 €	Redevance modernisation	4 000 €
Charges exceptionnelles	2 000 €	Abonnement au service	12 554 €
Reversement redev. modernisation	10 400 €	Autres produits PFAC	7 900 €
Dépenses imprévues	150 €		
Provisions	5 000 €		
Créances non-valeurs	600 €		
Total dépenses réelles	104 322 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	54 463 €	Total recettes réelles	145 786 €
Virement à la section d'investissement	20 800 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	33 799 €
Total général	179 585 €	Total général	179 585 €

III. La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets à moyen ou long terme et aux gros travaux.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit	2 273 €		€
Matériel spécifique	14 467 €	Virement de la section de fonctionnement	20 800 €
Emprunts	95 797 €	Subvention du Département	69 000 €
Dépenses imprévues	200 €		
Charges (écritures d'ordre entre sections)	33 799 €	Produits (écritures d'ordre entre section)	54 463 €
		Réserve	2 273 €
Total général	146 536 €	Total général	146 536 €

Pour 2020, il n'est pas prévu de gros travaux sauf imprévues.

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

Le budget 2020 du service de l'assainissement s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 179 585 € en section de fonctionnement et à 146 536 € en section d'investissement, et ce, sans avoir eu recours à une augmentation des différents tarifs.

Etat de la dette :

Pour la création de l'assainissement collectif du bourg et des hameaux de Juines et La Pierre, il a été contracté deux emprunts, l'un de 632 000 €, au taux de 4.42 % sur 12 ans auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, en 2012, et le second, d'un montant de 250 000 € auprès du Crédit Agricole Centre Loire, en 2014, avec un taux de 3.71 % sur 25 ans.

L'Agence de l'Eau de Bassin Seine Normandie a accordé, en 2012, deux avances à 0 %, l'une d'un montant de 378 933 € sur 15 ans pour les travaux de canalisations des eaux usées et la seconde, d'un montant de 133 975 €, sur 20 ans, pour la construction de la station d'épuration.

Fait à AUTRUY SUR JUINE, le 11 Juin 2020

Le Maire,



Christophe GUERTON

